



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Dijon - Route métropolitaine 903 – Acquisition de terrains**

Dijon métropole souhaite aujourd'hui – en propre ou par l'intermédiaire des structures semi-publiques auxquelles elle participe – développer les énergies renouvelables en favorisant la production d'électricité à partir de sources d'énergie respectueuses de l'environnement, ce qui nécessite d'implanter des ouvrages de production sur le territoire de la Métropole.

La Ville de Dijon est propriétaire d'une emprise foncière d'une superficie de 21 ha 02 a 76 ca, ayant accueilli le centre d'enfouissement technique des déchets de la Ville de Dijon. La décharge n'est plus exploitée depuis de nombreuses années et n'est donc plus affectée au service public de collecte et de traitement des déchets.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ces parcelles de terrain, cadastrées section AB n°156, n°157 et n°158 et section HV n°94, n°108, n°109, n°113 et n°114, afin de permettre d'accueillir des ouvrages de production d'électricité renouvelable.

Il est proposé d'acquérir ces terrains en l'état, moyennant un euro symbolique net de taxes, étant précisé que la métropole prend en charge le coût des investissements relatifs aux contraintes de mise en conformité du site, ainsi que la dépollution complémentaire à réaliser sur lesdits terrains, en particulier le recouvrement de la décharge, afin qu'ils puissent recevoir l'affectation souhaitée.

Cette acquisition pourra intervenir après accord de la Ville de Dijon sur la cession, devant également porter sur la désaffectation et le déclassement de ces terrains du domaine public communal.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Ville de Dijon les parcelles de terrain situées route métropolitaine 903, cadastrées section AB n°156 de 3 ha 40 a 12 ca, n°157 de 23 a 06 ca, n°158 de 16 ha 47 a 18 ca et section HV n°94 de 9 a 73 ca, n°108 de 3 a 28 ca, n°109 de 22 a 35 ca, n°113 de 50 a 51 ca et n°114 de 6 a 53 ca ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié moyennant la somme de un euro symbolique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	